

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GARDE OUVERT XP VITESSES

Section 1. Identification

identificateur de produit GHS : GARDE OUVERT XP VITESSES
Code produit : OGGXP
D'autres moyens : Indisponible.
d'identification Type de produit : Liquide.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées

Indisponible.	
Utilisations déconseillées	Raison
Indisponible.	

Coordonnées du fournisseur : Royal Purple, Inc.
1 Royal Purple Lane Porter, Texas
77365 USA
Téléphone: 281-354-8600 Téléphone d'urgence: 281-354-8600

numéro de téléphone d'urgence (avec les heures d'ouverture) : 24 h. CHEMTREC 1-800-424-9300 / 1-703-527-3887 internationale

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA / HCS : Ce matériel est considéré dangereux selon la norme OSHA Hazard Communication (29 CFR 1910.1200).

Classification de la substance ou du mélange : DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Pourcentage du mélange constitué de composants (s) de toxicité inconnue: 2,4% Pourcentage du mélange constitué de composants (s) de dangers inconnus pour l'environnement aquatique: 77,2%

Éléments d'étiquetage SGH

pictogrammes de danger :



mot signal : Danger

Mentions de danger : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence Prévention

: N'est pas applicable.

Réponse : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomissement.

Espace de rangement : Garder sous clef.

Disposition : Éliminer le contenu et contenant conformément aux règles locales, régionales, nationales et réglementations internationales.

Risques non classés ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition / informations sur les composants

Substance / préparation : Mélange
D'autres moyens d'identification : Indisponible.

numéro CAS / autres identifiants

Numero CAS : N'est pas applicable.

nom des composants	%	Numero CAS
Distillats (pétrole), hydrotraités	≥50 - <75	64742-47-8
Distillats (pétrole), paraffinique léger raffiné au solvant	≥10 - <25	64741-89-5
bis de calcium (de dinonylnaphtalènesulfonate)	≥3 - <5	57855-77-3
1-propène, 2-méthyl-, sulfurée	≥1 - <3	68511-50-2
bis zinc (dipentylthiocarbamate)	≥1 - <3	15337-18-5

Toute concentration présentée comme une plage est de protéger la confidentialité ou est due à la variation de lot.

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations d'application, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

limites d'exposition professionnelle, le cas échéant, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

Lentilles de contact	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se produit.
peau	Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si elle ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Il peut être dangereux pour la personne l'aide à donner la respiration artificielle bouche-à-bouche. Consulter un médecin si des effets néfastes sur la santé persistent ou sont graves. Si elle est inconsciente, placer en position de récupération et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements comme un col, une cravate, une ceinture ou ceinture. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
Contact avec la	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.
Ingestion	::: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre anti-poison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires le cas échéant. Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si le matériel a été avalé et la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade comme vomissements peuvent être dangereux. Risque d'aspiration en cas d'ingestion. Peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages. Ne pas faire vomir. En cas de vomissements, il faut garder la tête basse afin que vomissures dans les poumons. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si elle est inconsciente, placer en position de récupération et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements comme un col, une cravate, une ceinture ou ceinture.

La plupart des symptômes / effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Lentilles de contact	: Aucun effet significatif ou danger critique.
Inhalation	: Aucun effet significatif ou danger critique.
la peau	: Aucun effet significatif ou danger critique.
Ingestion Contact avec	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

La surexposition Signes / symptômes Contact avec les

yeux	: Aucune donnée spécifique.
-------------	-----------------------------

Section 4. Premiers secours

Ingestion Inhalation
Contact avec la peau

Aucune donnée spécifique.

vomissements Aucune donnée spécifique.
::: Les symptômes néfastes peuvent comprendre les éléments suivants: nausées ou

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, le cas échéant

- Avis aux médecins** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peuvent être retardés. la personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- traitements spécifiques** : Aucun traitement spécifique.
- Protection des secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. Cela pourrait être dangereux pour la personne l'aide à donner la respiration artificielle bouche-à-bouche.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utilisez un extincteur approprié pour combattre le feu environnant.

Moyens d'extinction : Ne pas utiliser le jet d'eau.

chimique
spécifiques dus au produit
thermique dangereux Dangers
Produits de décomposition

: Dans un incendie ou d'une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone oxydes d'azote monoxyde de carbone oxydes de soufre oxyde / oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne de la proximité de l'incident s'il y a un incendie. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate.

protection spéciale équipement pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire équipement de protection et autonome approprié (ARA) avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer les environs. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les intervenants d'urgence: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la

Section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir aussi les informations contenues dans « Pour le personnel non urgents ».

non-urgence

Précautions environnementales : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. Les cours d'eau, les égouts et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Pour le personnel

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- petit déversement** : Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Avec de l'eau et Diluez éponger si soluble dans l'eau. En variante, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient d'élimination des déchets approprié. Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets.
- déversement grand** : Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. libération d'approche face au vent de. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec un matériau non-combustible, absorbant, par exemple du sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un récipient pour élimination selon la réglementation locale (voir section 13). Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent poser le même danger que le produit déversé. Remarque: voir la section 1 pour les informations de contact d'urgence et de l'article 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures protectives** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Evitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement fermé lorsqu'il ne sert pas. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle** : Manger, boire et fumer devrait être interdit dans les zones où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans des aires de repas. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans le contenant original à l'abri des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et de la nourriture et des boissons. Garder sous clef. Garder le contenant hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

nom des composants	Les limites d'exposition
Distillats (pétrole), hydrotraités	ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014). Absorbé par la peau. TWA: 200 mg / m ³ , (sous forme de vapeur d'hydrocarbures totaux) 8 heures.
Distillats (pétrole), paraffinique léger raffiné au solvant	ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014). TWA: 5 mg / m ³ 8 heures. Forme: fraction inhalable NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 5 mg / m ³ 10 heures. Forme: Buée STEL: 10 mg / m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 5 mg / m ³ 8 heures.

- Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs à l'air contaminants.
- Contrôle de l'exposition environnementale** : Les émissions provenant de la ventilation ou l'équipement de processus de travail doivent être vérifiés pour assurer qu'ils se conformer aux exigences de la législation de protection de l'environnement. Dans certains cas, les laveurs, les filtres des fumées ou des modifications techniques à l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses composants.

Stabilité chimique :

Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : produit est stable.
Aucune donnée spécifique.

matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Le

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit /	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Distillats (pétrole), hydrotraités	DL50 cutanée	lapin	> 2000 mg / kg	-
Distillats (pétrole), paraffinique léger raffiné au solvant	Oral LD50	Rat	> 5000 mg / kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées Rat		> 5,53 mg / l	4 heures
bis calcium (Dinonylnaphtalènesulfonate)	DL50 cutanée	Rat	> 2000 mg / kg	-
	Oral LD50	Rat	> 5000 mg / kg	-
1-propène, 2-méthyl-, sulfurée	DL50 cutanée	lapin	> 20 g / kg	-
	Oral LD50	Rat	> 5000 mg / kg	-
	Oral LD50	Rat	8,6 g / kg	-

Irritation / corrosion

Nom du produit /	Résultat	Espèce	But	Exposition	Observation
bis calcium (Dinonylnaphtalènesulfonate)	Peau - Modérément irritant	lapin	-	0,5 Milliliters	-

Sensibilisation

Indisponible.

Mutagénicité

Indisponible.

carcinogénicité

Indisponible.

Toxicité pour la reproduction

Indisponible.

tératogénicité

Indisponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Section 11. Informations toxicologiques

prénom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
bis de calcium (de dinonylnaphtalènesulfonate)	catégorie 3	N'est pas applicable.	irritation des voies respiratoires

(exposition répétée)

Indisponible.

	Résultat
Distillats (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Distillats (pétrole), paraffinique léger raffiné au solvant	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables: par voie orale, cutanée, inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Lentilles de contact** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Inhalation** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- la peau** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Ingestion Contact avec** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Les symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Lentilles de contact** : Aucune donnée spécifique.
Aucune donnée spécifique.
- Ingestion Inhalation Contact avec la peau** : vomissements Aucune donnée spécifique.
::: Les symptômes néfastes peuvent comprendre les éléments suivants: nausées ou

Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme Toxicité pour certains organes cibles

L'exposition à court terme

Effets potentiels immédiats : Indisponible.

Effets potentiels différés : Indisponible.

L'exposition à long terme

Effets potentiels immédiats : Indisponible.

Effets potentiels différés : Indisponible.

Effets chroniques potentiels

Indisponible.

- Général** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- carcinogénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Mutagénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- tératogénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- effets sur le développement** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë Nom

Indisponible.

Section 11. Informations toxicologiques

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Nom du produit /	Résultat	Espèce	Exposition
Distillats (pétrole), paraffinique léger raffiné au solvant	Aiguë CE50> 100 mg / l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50> 100 mg / l	Daphnie	48 heures
	Aiguë LC50> 100 mg / l	Poisson	96 heures

Persistance et dégradabilité

Nom du produit /	Demi-vie aquatique	Photolyse	biodégradabilité
Distillats (pétrole), paraffinique léger raffiné au solvant	-	-	Inhérent

Potentiel bioaccumulatif

Indisponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol / eau (K_{oc}) : Indisponible.

D'autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou réduire autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doivent en tout temps se conformer aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation de l'élimination des déchets et des exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par une entreprise d'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être mis au rebut à l'égout non traités à moins entièrement conforme aux exigences de toutes les autorités compétentes. Déchets d'emballage doivent être recyclés. Incinération ou enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage est impossible. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de manière sûre. Il faut prendre soin lors de la manipulation des conteneurs vides non nettoyés ou rincés. Conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification DOT	Classification TDG	IMDG	IATA
numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.

Précautions particulières pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur:** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. Veiller à ce que les personnes transportant le produit de savoir quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac conformément à l'annexe : Indisponible.

II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Section 15. Informations réglementaires

règlements fédéraux des États-Unis : TSCA 8 (a) CDR exemption Exempt / partielle: Non déterminé Non déterminé.

Clean Water Act (CWA) 307: bis zinc (dipentylthiocarbamate)

Clean Air Act Section 112 (b) les polluants atmosphériques dangereux (HAP) : Non listé

Clean Air Act Section 602 substances de la classe I : Non listé

Clean Air Act Section 602 substances de la classe II : Non listé

DEA Liste I des produits chimiques (précurseurs chimiques) : Non listé

DEA Liste des produits chimiques (II __gVirt_NP_NNS_NNPS<__ Essential Chemicals) : Non listé

SARA 302/304

Composition / Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : N'est pas applicable.

SARA 311/312

Classification : N'est pas applicable.

Composition / Information sur les composants

prénom	%	Risque d'incendie	Relâchement soudain de pression	Réactif	Risque immédiat (aigu)	Différée (chronique) dangereux pour la santé
bis calcium (Dinonylnaphthalènesulfonate)	≥3 - <5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

SARA 313

	Nom du produit	Numero CAS	%
Formulaire R - Exigences en matière de rapports	bis zinc (dipentylthiocarbamate)	15337-18-5	≥1 - <3
Avis du fournisseur	bis zinc (dipentylthiocarbamate)	15337-18-5	≥1 - <3

SARA 313 notifications ne doivent pas être détachés du SDS et toute copie et redistribution du SDS comprend la copie et la redistribution des avis joints aux copies du SDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: huile minérale, DISTILLATS DE PÉTROLE, solvant-refined LUMIÈRE PARAFFINIQUES

New York : Aucun des composants sont répertoriés.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: huile minérale (BRUTE et LÉGÈREMENT TRAITÉE); des composés de zinc

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: ZINC COMPOSES

Proposition 65 de Californie.

Ce produit ne sait pas contenir de produits chimiques classé cancérigène ou toxiques pour la reproduction.

Listes internationales

Inventaire national

Australie : Non déterminé.

Canada : Non déterminé.

Chine : Non déterminé.

Section 15. Informations réglementaires

L'Europe •	: Non déterminé.
Japon	: Non déterminé.
Malaisie	: Non déterminé.
Nouvelle-Zélande	: Non déterminé.
Philippines	: Non déterminé.
République de Corée	: Non déterminé.
Taïwan	: Non déterminé.

Section 16. Autres informations

Procédure employée pour déterminer la classification

Classification	Justification
Aspic. Tox. 1, H304	Méthode de calcul

Histoire

Date d'édition / Date de
révision Version

:: 1

Des abréviations

: ATE = estimation de toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires IMDG = marchandises dangereuses par le Protocole de 1978. (« MARPOL » = pollution marine) NU = Nations Unies 26/05/2015
Code maritime international LogKoe = coefficient de partage octanol / eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée

 Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses filiales, assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de la convenance de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.